

13 jan 2023 -19:34

Appartient à Conseil des ministres du 13 janvier 2023

Désignation des cantons électoraux et des communes pour l'usage d'un système de vote électronique

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal dans le cadre de la désignation des cantons électoraux et des communes qui utilisent un système de vote électronique.

Le projet d'arrêté royal vise à ajouter la commune de Sint-Pieters-Leeuw parmi les communes utilisant le système de vote électronique avec preuve papier. L'arrêté royal du 29 mars 2019 est adapté à l'avenant.

Le projet d'arrêté royal est soumis au Roi pour signature.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 mars 2019 remplaçant l'arrêté royal du 14 mars 2014 portant désignation des cantons électoraux et des communes pour l'usage d'un système de vote électronique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be